

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7
Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JUI

A quelque chose malheur est bon

Les journaux ministériels qualifient la jour-
née du 25 juin de malheureuse.

Le mot n'est pas exagéré.

La note comique donnée par MM. Andrieux
et Rouvier, celui-là montant la garde avec son
revolver au pied des travées de droite, celui-ci
suppliant son ex-ami de rengainer ce revolver
qui, bien que non chargé, « pourrait partir tout
de même », ne suffit pas à atténuer la triste
portée de l'incident.

Si la République qui nous a fait ces maux,
qui a fomenté ces haines, attisé ces divisions
de son souffle impur était seule atteinte par ce
dévergondage parlementaire, nous n'en aurions
cure. Malheureusement, pour quelques semai-
nes encore la France est derrière la Républi-
que et l'on peut dire assez justement que des
scènes comme celle qui s'est produite mardi,
en plein Parlement, devant les tribunes bon-
nées, d'étrangers, sont malheureuses pour un
pays.

Mais un malheur peut parfois être bon à
quelque chose et il paraît possible que de ce
malheur dérive un bien que nous avons ré-
clamé avec autant d'instance que d'insuccès.
Depuis quarante-huit heures il est grandement
question de hâter la fin de la discussion du
budget. On fixe même avec un certain accord
la clôture de la session au samedi 29 août.

Encore une fois, nos amis de droite n'ont
plus à se préoccuper outre mesure de la dis-
cussion du budget devant cette Chambre ago-
nisante et dont l'agonie est en si complète et
honteuse concordance avec sa vie. Leurs dis-
cours les plus éloquents, les plus nourris de
faits et de chiffres ne diminueront pas d'un
centime le déficit annuel de 600 millions que
depuis quatre ans la République essaie vaine-
ment, non de combler, mais de dissimuler
par des faux et des expédients de trésorerie
qui se traduisent par trois milliards d'em-
prunts ; et nous persistons à penser que la
présence des députés de la Droite, fatalement
inféconde en cette fin de session, serait beau-
coup plus utile dans les départements où déjà
le gouvernement républicain met ses agents en
campagne et fait sauter nos écus en vue de ses
candidatures officielles

Et si, par aventure, ce brusque départ que
commande impérieusement un état d'esprit
parlementaire que tous les Pasteur du monde
seraient bientôt impuissants à combattre, em-
pêchait le vote de cette loi militaire, néfaste et
suprême hoquet de la misérable agonie de cette
misérable législature, ce que les journaux mi-
nistériels nomment la malheureuse journée du
23 juin pourrait être marquée d'une pierre
blanche.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

ANNIVERSAIRE

Le 24 juin 1889, revenait le troisième anni-
versaire du départ de Monseigneur le Comte de
Paris pour l'Angleterre.

A bord du steamer qui l'emmenait sur la
terre d'exil, le Prince rédigeait cette noble et
fière protestation contre la République, dont
les échos retentissent encore. Invoquant l'aide
de Dieu, il faisait appel au concours de tous
ceux qui ont au cœur l'amour de la patrie et
le souci constant de son relèvement.

Le troisième anniversaire de l'inique décret
qui expulsait les Fils de France de la terre
française a été marqué par des défaites reten-
tissantes du gouvernement de la République.

Et ce n'est qu'un prélude.

L'heure est proche où le concours effectif,
entier, de tous les bons patriotes, réclamé par
Monseigneur le Comte de Paris, va être néces-
saire, urgent, où candidats et électeurs devront
— et il le feront — laisser de côté toute autre
préoccupation que celle de répondre à l'appel
royal qui leur a été adressé le 24 juin 1886,
pour préparer pour un prochain avenir, sur
les ruines de la République, la revanche de
l'honnêteté et le triomphe de la Monarchie.

INFORMATIONS

LE BÉTAIL ITALIEN

On annonce officieusement que les négocia-
tions poursuivies entre la France et l'Italie, au
sujet de l'introduction en France du bétail ita-
lien, ont abouti à une solution satisfaisante
pour les deux gouvernements. Le bétail italien
pourra entrer de nouveau en France, à la con-
dition d'être soumis à la surveillance imposée
par le gouvernement français.

CHANVRES ET LINS

La commission du tarif des douanes a dé-
cidé de proposer à la Chambre un droit de 40
francs sur les lins et chanvres peignés, et de 5
francs sur les lins et chanvres teillés venant de
l'étranger.

LA QUESTION DE PANAMA

La nouvelle combinaison pour Panama vient
d'être assemblée dans les conditions suivantes :

Il sera pris pour 34 millions d'obligations
restées à la souche ; chaque obligation sera
coupée en deux parties ; les coupons resteront
dans les caisses de Panama et le talon sera
émis à 105 francs, remboursable à 400 francs
par voie de tirage au sort. De plus, chaque
obligation prendra part, tous les trimestres,
aux tirages des lots de Panama.

Dans la soirée de mercredi a eu lieu la
séance de clôture de l'Assemblée générale des
délégués des Assemblées provinciales. Une
foule considérable y assistait.

M. de Mun a prononcé un discours très
applaudi, faisant le tableau saisissant des ré-
sultats de la Révolution et insistant sur la né-
cessité d'éclairer la jeunesse.

Le tribunal correctionnel de Lyon a jugé
avant-hier l'affaire concernant la violation du
scrutin lors des élections municipales de La
Guillotière. Deux des prévenus ont été condam-
nés à quatre mois de prison.

On assure que l'armée russe recevra un
nouveau fusil petit calibre qui serait com-
mandé en France.

LE MONUMENT DE JACQUES CARTIER

Le monument de Jacques Cartier, qui dé-
couvrit le Canada, a été inauguré dimanche à
Québec.

On sait que Monsieur le Comte de Paris a
pris une large part à la souscription ouverte
pour l'érection de ce monument.

Une procession avec chars allégoriques a
traversé Québec pour se rendre au monu-
ment.

Après la messe, célébrée en plein air par
M^re l'archevêque de Québec, plusieurs discours
ont été prononcés par les autorités religieuses
et civiles.

Pendant trois jours, il y a eu à Québec des
banquets, des concerts, des joutes et toutes
sortes de réjouissances.

Un concours musical monstre aura lieu à
Paris, les 7 et 8 juillet prochain, dans le jardin
des Tuileries.

Vingt-huit mille musiciens exécuteront en-
semble la *Marseillaise* et plusieurs autres
morceaux.

Soixante-douze départements seront repré-
sentés à ce concours.

LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER

Le général de brigade en retraite de Négrier
(Elzéar), commandeur de la Légion d'honneur,
est mort subitement lundi, à 11 heures, dans
son hôtel de la rue Copernic, à Paris.

Né à Périgueux le 15 septembre 1828, il
s'était engagé le 7 novembre 1847. Le 29 juin
1848, à la suite de la mort de son père, le
général de division de Négrier, tué le 25 juin
à la tête de ses troupes, à l'entrée du faubourg
Saint-Antoine, en combattant les insurgés, il
était nommé, par une loi, sous-lieutenant, à
titre de récompense nationale. Capitaine en
1855, chef de bataillon le 5 mars 1864, colonel
du 3^e de ligne le 4 avril 1878, il recevait, le 2
février 1886, les étoiles de brigadier et prenait
sa retraite le 27 octobre 1888.

Le général avait perdu 440,000 francs dans
l'affaire de la banque Meyer, pour laquelle il
avait été appelé comme témoin il y a quelques
jours. On n'est pas éloigné d'attribuer sa mort
au chagrin causé par cette perte.

Il reste encore deux généraux portant le nom
de de Négrier ; l'un, cousin germain de celui
qui vient de mourir, commande actuellement
la 14^e division d'infanterie à Besançon. Son
rôle au Tonkin est connu de tout le monde ;
l'autre, père de ce dernier et âgé de 90 ans,
est en retraite depuis 1878.

ÉTRANGER

L'ÉLECTION DE METZ

Élection au Reichstag. Résultat de la ville de
Metz.

Inscrits : 8,474. — Votants : 3,091

MM. Lanique, indigène, 2.761 voix.
Brass, 182

Divers, nuls, 140

Les résultats de Metz-Campagne ne seront
connus que demain.

L'élection de M. Lanique est assurée.

On estime que M. Lanique obtiendra envi-
ron 7,000 voix.

Aux élections de 1881, M. Antoine avait été
élu par 44,278 voix contre 6,994 données à M.
Remlinger.

Il est probable que M. Lanique n'acceptera
pas le mandat, en raison du nombre restreint
de suffrages exprimés.

NOUVELLES MILITAIRES

RÉPARTITION DES CLASSES

Les vingt classes astreintes au service mili-
taire par la loi du 27 juillet 1872 se trouveront
réparties de la façon suivante à partir du 1^{er}
juillet prochain :

Armée active. — Classes 1888, 1887, 1886,
1885 et 1884.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1880,
1881, 1882 et 1883.

Armée territoriale. — Classes de 1875, 1876,
1877, 1878 et 1879.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de
1869, 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.

La classe de 1888, quoique non incorporée,
se trouve comprise dans le tableau ci-dessus,
attendu que le temps de service dû par les
hommes qui la composent comptera à partir du
1^{er} juillet.

Les réservistes des classes de 1880 et 1882,
appartenant à l'infanterie, seront convoqués au
mois d'août.

L'appel des réservistes de l'armée de mer
aura lieu à la même époque.

Pendant l'automne, la cavalerie territoriale
sera appelée à une date qui sera fixée ultérieu-
rement.

Les médecins qui n'ont pas été convoqués au
printemps avec l'infanterie territoriale, accom-
pliront leur période dans la cavalerie à l'au-
tomne.

APPEL DE LA CLASSE 1888

En prévision du vote prochain de la loi sur
le recrutement, le ministre de la guerre a dé-
cidé, le 17 de ce mois, que l'appel des jeunes
soldats de la classe 1888 aurait lieu, dès cette
année, à la même date pour toutes les armes.

En conséquence, le contingent de la cavalerie
sera appelé en même temps que ceux des au-
tres armes, et pas avant le 1^{er} novembre. Il est
évident qu'avec les élections générales en octo-
bre, il est bien difficile de mettre les recrues
en route. La cavalerie n'en regrettera pas moins
le retour à des errements qui retardent l'in-
struction de ses jeunes soldats et leur aptitude à
entrer en campagne au printemps.

LES HOMMES CONGÉDIÉS DE LA CLASSE 1886

La classe de 1886 n'a pas eu de deuxième
portion. Néanmoins, 10,000 hommes de cette

classe, pris naturellement parmi ceux ayant eu les plus hauts numéros au tirage de leur canton, seront renvoyés dans leurs foyers en septembre prochain.

On a posé à ce sujet la question de savoir si les jeunes gens ainsi libérés du service actif se trouveront par le fait déchu du droit de conférer la dispense à leurs frères puînés, ainsi que cela a lieu pour les hommes ne passant légalement qu'un an sous les drapeaux.

M. de Freycinet vient de décider, conformément à la logique du reste, que ces 10,000 hommes, étant renvoyés par anticipation, ne pouvaient être considérés comme formant une 2^e portion, et conférerait la dispense prévue à l'article 17.

LES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE AUX CÉRÉMONIES OFFICIELLES

A l'occasion de la fête du 14 juillet prochain, le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire dans laquelle nous lisons :

« J'attache la plus grande importance à ce que les officiers de réserve et de l'armée territoriale soient toujours régulièrement convoqués aux cérémonies officielles, et même que, dans les villes où il n'y a pas de garnison, ils puissent y assister en tenue, lorsqu'elles sont présidées par l'autorité civile.

» Je vous invite à interpréter dans un sens très large les prescriptions de l'instruction du 28 décembre 1879, en ce qui concerne le port de l'uniforme. Par modification au paragraphe 4^e de l'article 321 de cette instruction, l'autorisation de paraître publiquement en uniforme, en dehors des circonstances énoncées aux paragraphes 1^{er}, 2^e et 3^e, sera accordée, désormais, aux officiers de réserve et de l'armée territoriale par le commandant d'armes. A défaut de commandant d'armes, elle sera accordée par le général commandant la subdivision de région, sans que celui-ci ait besoin d'en référer au commandant du corps d'armée. »

NOUVEAUX PLUMETS

Si nous sommes bien informés, les officiers de l'artillerie et du train des équipages seraient sur le point de mettre au rencart le splendide pompon d'or dont était orné leur képi de grande tenue depuis 1886.

Les bureaux de la 3^e division viennent, en effet, de proposer au ministre de remplacer ce pompon par un splendide plumet en plumes de coq de la forme dite « saule pleureur » (?). Ce sera magnifique.

La couleur du susdit plumet serait l'écarlate pour l'artillerie et le garance pour le train des équipages.

Encore une bonne journée pour les marchands d'équipements militaires, mais par contre un mauvais moment pour le maigre budget de nos officiers.

Il est vrai qu'il s'agit des privilégiés des armes spéciales et que leur solde peut, jusqu'à un certain point, faire face à cette nouvelle dépense.

Mais qui nous dit que demain les camarades de la ligne ne réclameront pas, eux aussi, le plumet en forme de saule pleureur? *Chi lo sa?*

Déjà, en effet, on lit dans le *Progrès militaire* :

« Nous avons reçu d'une foule d'officiers d'infanterie une approbation unanime au projet d'attribution du plumet en plumes de coq retombantes, comme insigne de grande tenue. »

» Dans cette circonstance, il appartient aux généraux Gallimard et Brault de faire prévaloir les vœux de leurs camarades. L'infanterie compte sur eux pour l'adoption d'un insigne de grande tenue qui rehausserait l'uniforme. Du reste, les plumes de coq ont été longtemps portées par les chasseurs à pied; ce ne serait qu'une extension de les donner noires et garantie aux officiers de l'infanterie de ligne. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PROCESSION A L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

Dimanche prochain, à 4 heures précises, aura lieu, dans l'enclos de Saint-Louis, la seconde procession générale du T. S. - Sacrement.

Le cortège se formera dans le même ordre qu'à la procession des Ardilliers. Tous ceux qui doivent en faire partie voudront bien arriver à 3 heures 3/4, et prendre rang le long des bas côtés et du mur de la rue d'Alsace, de sorte que les groupes de tête — derrière le suisse de Saint-Nicolas et la bannière de Saint-Pierre — soient placés à gauche près la porte de l'économat, tandis que les membres des patronages et les hommes se rendront à droite auprès de la chapelle.

Les dames se placeront au centre, dans tout l'espace laissé libre, pour se ranger plus tard derrière le dais, à la suite des hommes.

Tout le monde est prié de vouloir bien, comme dimanche dernier, tenir compte exactement des observations faites par ceux qui seront chargés de diriger la cérémonie, afin qu'il y ait ordre et régularité.

Nous affirmons de nouveau que, nous-même, avons parlé à un de nos honorables conseillers, présent à la procession de dimanche dernier à Notre-Dame; qu'un autre conseiller nous a dit y avoir assisté. Du reste, à ceux qui mettent en doute notre véracité, nous leur donnons rendez-vous à la prochaine séance du Conseil municipal. Là, s'ils le jugent à propos,

ils pourront se poser en questionneurs vis-à-vis de nos honorables.

ELECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

Le décret convoquant les électeurs pour le renouvellement triennal des conseillers généraux pour le 28 juillet paraîtra lundi à l'Officiel.

SECOURS AUX VICTIMES DES ORAGES ET DES INONDATIONS

Le Président de la République a signé hier matin un projet de loi ouvrant un crédit d'un million pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et les inondations.

Le département de Maine-et-Loire est compris dans le tableau de répartition annexé au projet.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'intérieur a déposé le projet de loi. Il a dit que si le crédit d'un million est reconnu insuffisant, un plus important sera demandé.

LA CLASSE 1888 EN MAINE-ET-LOIRE

Les opérations du conseil de révision étant terminées, il nous a semblé intéressant d'en distraire les renseignements ou plutôt les chiffres suivants :

La classe de 1888, dans le département de Maine-et-Loire, était composée de 3,887 jeunes gens.

2,000 ont été déclarés bons pour le service, — 290 ont été exemptés, — 676 dispensés en vertu de l'article 17, — 235 dispensés en vertu de l'article 20, — 286 classés dans les services auxiliaires, — et 400 ajournés pour faiblesse de constitution.

Parmi les 290 exemptés, 46 l'ont été pour hernies. C'est cette maladie pour laquelle a été prononcé le plus grand nombre d'exemptions.

Voici comment se partagent les conscrits de la classe 1888, quant au degré d'instruction :

325 illettrés, 54 savent lire seulement, 1,358 savent lire et écrire, 1,987 ont une instruction primaire plus développée, 60 possèdent un diplôme ou brevet, 68 sont bacheliers, l'instruction de 35 n'a pas été vérifiée.

DATES DE QUELQUES COURSES DE CHEVAUX DANS L'OUEST

Ancenis, 7 juillet.

La Roche-sur-Yon, 7 et 9 juillet.

Redon, 28 juillet.

Verrie-Saumur, 28 et 29 juillet.

Quimper, 16 et 17 août.

Saint-Nazaire, 18 août.

Saumur, 18 et 20 août.

Châteaubriant, 29 septembre.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Trains de Plaisir pour Paris

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet et de l'Exposition Universelle, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat mettra en marche, les 11 et 12 Juillet 1889, deux trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles, au sujet de ces trains, dans les gares du réseau de l'Etat et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle de 1889

La Compagnie d'Orléans vient de faire connaître à M. le Ministre des travaux publics que, pour faciliter aux populations industrielles desservies par son réseau l'accès de l'Exposition Universelle, elle accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipales, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipales, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser une demande au Directeur de la Compagnie, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maitres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

Chemins de Fer de l'Etat

BILLETS DE BAINS DE MER

(Aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction)

DÉLIVRANCE DU 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, La Rochelle, Châtellillon, Fouras, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (Paris-Montparnasse excepté); ils sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 10 jours moyennant un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus; le supplément à payer pour chaque prolongation de 10 jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brevin-l'Océan.
(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIII. — (Suite).

L'orgue priait et David joignait convulsivement les mains. Dans l'épouvante de sa tempête morale, il croyait discerner un point bleu... et dans ce coin de ciel, dégagé des nuages plombés et sinistres, il voyait l'aile d'un ange qui volait au loin. L'ange avait un nom, il se nommait Gabrielle.

— Si jeune, se disait-il, si jeune et si courageuse ! A seize ans, elle acceptait les charges multiples du droit d'aïnesse. Toujours elle a regardé le devoir en face... Quel exemple !... Le devoir...

Et à ce mot soudainement évoqué, les pensées du désespéré prirent un autre cours; cours de la sagesse, de la raison qui maintenant revenaient. Ah ! lui aussi n'avait-il pas ses obligations, et de saintes obligations : à veiller de loin sur sa fille, puis encore le déficit à combler dans la mesure du possible; l'honneur à

reconquérir; les créances de ses amis les artistes à solder.

Il avait pris le verre en main et regardait, à la lampe, le liquide empoisonné. Pendant une seconde il fut encore tout près de la folie; son œil brillait étrangement et ses lèvres, devenues blêmes, frémissaient impatientes. Allait-il boire? Allait-il choisir l'anéantissement comme un lâche; ou, vaillamment, comme Gabrielle, regarder en face son devoir, se donner à lui quoi qu'il en coûtât. Était-ce son droit de mourir quand Dieu lui avait donné la vie?

La coupe trembla dans sa main; il devint aussi pâle que peut l'être un vivant; puis, brusquement, s'approchant du foyer, il jeta dans les cendres la liqueur empoisonnée.

Alors ses nerfs contractés se détendirent, et à bout de force, tombant sur son divan, il pleura abondamment, comme l'eût fait une femme.

— Oui, murmura-t-il à deux reprises, oui, je veux vivre pour le devoir... pour reconquérir, par le travail, l'honneur de ma fille... Oh ! Gabrielle... Gabrielle, votre exemple m'a sauvé !

Et tandis que Broze ressentait dans toute leur violence les tortures morales que précé-

dent un suicide, tandis qu'il se débattait dans cette tourmente voyant tour à tour la nuée sombre, et le pauvre être humain ballotté sur une mer en furie; tandis que, peu à peu, la vague se calmait et que les nuages fuyaient, on songeait à l'âme en détresse, chez le vieil organiste; on prononçait le nom du musicien illustre, chez Frantz Liéber.

Rien n'était changé dans le salon du cinquième. C'étaient toujours les mêmes meubles antiques rajeunis par de fraîches tapisseries, des fleurs dans les vases, groupées avec goût, et la lampe de famille dont la flamme, adoucie par l'abat-jour, faisait chatoyer sur la table les laines aux couleurs vives; mais le nombre des brodeuses était amoindri. L'année précédente, Etienne avait épousé Francis Meyer, médecin de vrai talent et de grand avenir. Les jeunes mariés était partis pour les Vosges laissant le vide et les regrets. Aussi comme Gabrielle et Hermine se multipliaient pour remplacer l'absente, pour rendre très douces les dernières années du vieux musicien ! Hermine n'était plus une petite fille toujours riieuse, mais une charmante adolescente. La pendule ayant sonné onze coups, elle s'écria, en se rapprochant de Frantz :

— Père, vous vous oubliez... onze heures et vous jouez encore.

Tous les trois se levèrent, ils songeaient à s'agenouiller pour la prière du soir, lorsque la fillette reprit avec une teinte de tristesse, voyant la gaieté habituelle de son sourire :

— Père, le voulez-vous, nous allons dire un Ave Maria pour notre voisin, M. Broze. Dieu qu'il est triste ! Encore aujourd'hui, je l'ai rencontré montant lentement l'escalier. Le désespoir était peint dans ses yeux.

— Pauvre Broze ! murmura l'organiste.
La main de Gabrielle trembla tandis qu'elle rangeait les laines dans la petite corbeille d'osier; mais M^{lle} Liéber ne dit pas un mot.
Avait-elle entièrement oublié son premier rêve ?

Longtemps après le mariage de David, elle s'était montrée douce et prévenante, toujours prête à tout ce que désiraient ses sœurs; mais pour qui l'eût examinée attentivement, on eût reconnu une expression détachée, dans son regard. Quelque chose s'était brisé en elle. Le cœur souffrait... Puis, peu à peu, l'énergie était revenue. La fierté l'avait emporté sur une sympathie, qui, pour la jeune fille, avait été inconsciente, car la fierté, ainsi que l'entendait

(3) La station de La Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de SAUMUR.

DESTINATIONS	Distances	PRIX DES BILLETS ALLER ET RETOUR		
		1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
St-Père-en-Retz...	229	30 05	22.75	16.55
Pornic.....	236	31.50	23.90	17.40
La Bernerie.....	228	30.55	23.15	16.85
Challans.....	206	27.90	21.20	15.40
Saint-Gilles-Croix-de-Vie.....	208	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne.....	192	26.15	19.85	14.50
La Rochelle.....	196	26.70	20.20	14.75
Châtelaillon.....	205	27.80	21.00	15.35
Fouras.....	206	28.00	21.25	15.50
La Tremblade.....	290	37.70	28.50	20.75
Royan.....	277	35.20	26.95	19.80

ELECTIONS MUNICIPALES DE FOGÈRES

Scrutin de ballottage

Les dix candidats de la liste ouvrière, patronnée par M. Boulais, ont été élus dimanche à une écrasante majorité.

Les résultats du scrutin ont été accueillis par les cris de : Vive Boulanger ! A bas les voleurs !

(Journal de Rennes.)

PAS D'IMPOTS NOUVEAUX

Les républicains diront-ils encore qu'ils n'établissent pas d'impôts nouveaux ?

La majorité républicaine du Sénat, suivant l'exemple de la majorité républicaine de la Chambre des députés, vient d'établir un impôt nouveau. Elle a voté l'article 27 de la loi sur l'instruction publique, lequel est ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1890, il sera perçu 8 centimes additionnels généraux portant sur les quatre contributions directes, et dont le produit sera inscrit au budget de l'Etat. »

En d'autres termes, le montant en principal des intérêts directs sera augmenté de 8 0/0.

Les élections prochaines fourniront aux contribuables l'occasion de dire si cette nouvelle charge leur est agréable.

TROP DE TIMBRES

Depuis brumaire an XII, le timbre n'a jamais été exigé sur les numéros de journaux légalisés et annexés aux actes notariés. L'administration de l'Enregistrement vient de juger qu'on n'était pas encore assez timbré en France et qu'il fallait désormais considérer ces numéros comme des certificats sujets au timbre.

Le Gouvernement ne sait vraiment qu'imaginer pour écorcher le public !

LE PRIX DU SUCRE

On lit dans la France : « Le prix du sucre augmente; les pauvres, les travailleurs, tous les déshérités de la fortune, en un mot, se voient obligés de diminuer leur consommation de cet aliment de première nécessité.

» Pourquoi le Parlement n'intervient-il pas, non pour lutter contre la spéculation en vertu du fameux article 419 du Code pénal, rôle qui ne lui conviendrait pas, mais pour faciliter l'abaissement des prix par les moyens dont il dispose ?

» Mais les députés ont autre chose à faire que de penser aux millions de consommateurs, tous travailleurs, qui subissent en silence les conséquences de la spéculation sur les sucres et de la mauvaise récolte de cette année.

» Pourquoi le gouvernement ne rapporte-t-il pas le décret de 1888 sur la saccharine ?

» Dernièrement, la Belgique a reconnu son innocence; elle l'a imposée proportionnellement à son coefficient du pouvoir sucrant qui est de 80 fois celui du sucre.

» Ce qui est inoffensif à Bruxelles ne peut pas être dangereux à Paris; on peut donc autoriser la vente de la saccharine. »

LA JUSTICE EN FRANCE

La justice est gratuite en France, chacun sait ça, ce qui n'empêche pas les accessoires de coûter parfois assez cher.

Les quatre propriétaires d'une maison de la rue Saint-Laurent, à Marseille, dont la propriété est divisée par étages, voulaient faire élever de 60 centimètres la *lauvisse* ou terrasse de leur immeuble. Il leur fallait pour cela payer à leurs cinq voisins les droits de mitoyenneté.

Deux des propriétaires de la maison à élever offraient à quatre de leurs voisins 2 fr. 70; ces derniers réclamèrent une expertise. L'expert conclut à une indemnité de 3 fr. 40 pour la mitoyenneté et présenta une note d'honoraires de... 70 francs.

Les voisins n'acceptant pas le prix fixé, le Tribunal a dû intervenir.

Son avis a été que deux des propriétaires sur quatre ayant offert 2 fr. 70, cela faisait pour les quatre 5 fr. 40, somme qui dépassait le prix fixé par l'expert. D'autre part, comme les quatre demandeurs n'étaient propriétaires que des 7/11 de l'immeuble, ils n'avaient droit qu'aux 7/11 du prix, soit 3 fr. 40.

Le Tribunal a donc validé l'offre de 2 fr. 70 et condamné les demandeurs aux dépens, s'élevant à 330 francs environ — pour une différence de 40 centimes !

LE PAPIER DES CAHIERS D'ÉCOLE

Le papier rayé de lignes bleues employé pour la confection des cahiers d'école est, paraît-il, des plus nuisibles à la vue.

Ce serait là la véritable cause de l'affaiblissement graduel de la vue constaté depuis bien des années chez les enfants.

Le conseil d'hygiène a été saisi de la question, et de sa décision dépend le maintien ou la suppression de l'usage de ce papier.

nous est utile.

Alors elle s'était résignée. Elle avait oublié; et, maintenant, lorsqu'elle rencontrait David, elle passait pleine de réserve, un peu froide, et n'essayant jamais de renouer l'entretien soudainement interrompu.

— Pauvre Broze! reprit l'organiste. J'ai deviné, une à une, ses désillusions, ses douleurs. Il est trop fier pour se plaindre. Si j'en trouvais l'occasion, bien volontiers, je lui tendrais la main ainsi que je l'ai fait, il y a bien longtemps.

Et Frantz, en quelques mots, rappela l'arrivée rue de Fleurus; la maladie du jeune artiste; ses promesses de reconnaissance éternelle.

— Pauvre nous! Pauvre nous! répéta l'aveugle en hochant la tête. Aux jours de souffrance, nous promettons une éternelle gratitude, et nous sommes sincères... nous oublions la fragilité et l'inconstance humaine... Mais, vienne le bonheur, et toutes les promesses s'envolent.

Le vieillard avait une expression de mansuétude en parlant ainsi. Il connaissait bien le cœur de l'homme et aucune de ses misères ne

FAITS DIVERS

LES ROSIERS DU JARDIN DES PLANTES

La collection de rosiers du Jardin des Plantes de Paris est en ce moment en pleine floraison. Il y a environ 850 variétés distinctes de rosiers hybrides, une centaine de rosiers mousseux et 150 rosiers thé.

Un relevé général de ces plantes a été fait il y a quelque temps. Les roséristes les plus distingués ont été consultés et l'on a refait à nouveau la détermination de chaque variété. Aussi, cette année, les indications fournies par les étiquettes sont-elles de la plus absolue précision.

LES OUVRIERS DE L'EXPOSITION

Petite statistique :

On connaît aujourd'hui le nombre exact des ouvriers qui sont morts au Champ-de-Mars au cours des travaux de l'Exposition.

Il y en a vingt-quatre.

Presque tous ont succombé à des fractures résultant de chutes.

Neuf ouvriers sont morts de maladie, mais il n'y a pas lieu d'imputer leur décès à l'Exposition.

D'autre part, pendant les deux ans et demi qu'a duré la période des travaux, le service médical a traité 6.345 blessés ou malades.

Les maladies les plus fréquentes ont été les bronchites et les angines.

Parmi les affections chirurgicales, on a compté 300 entorses, 200 plaies aux yeux résultant de projections de bavures de fer, 414 brûlures, une cinquantaine de doigts coupés, etc., etc.

LES RELIGIONS DU GLOBE

A l'exposition du globe terrestre, nous relevons les chiffres suivants :

Catholiques	229 millions
Protestants	131 —
Grecs	88 —
Autres schismes	8 —
Juifs	8 —
	464 millions

Le reste de l'humanité appartient à des religions qu'on ne peut dénombrer, en Afrique, en Océanie, en Asie: les païens, mahométans, bouddhistes et qu'on fixe arbitrairement à environ un milliard; mais d'après le tableau ci-dessus, où l'on n'a certainement pas exagéré le nombre des catholiques, ni diminué les Juifs, nous arrivons à peu près à ces résultats :

Catholiques	50 0/0
Protestants divers	29 0/0
Schismatiques divers	20 0/0
Juifs	1 3/4 0/0

Pour la France

Catholiques	37.475.000
Protestants divers	644.000
Juifs	54.000

Ces chiffres montrent éloquentement combien il est étonnant que les Juifs, qui ne forment qu'une aussi infime minorité, aient la place prépondérante dans la conduite de nos affaires et que les protestants soient toujours représentés dans les ministères.

Les catholiques en Europe

La France	37.475.000
L'Italie	30.000.000
L'Autriche	25.000.000
L'Espagne	17.000.000
L'Allemagne	16.000.000

Ainsi, parmi les cinq grandes puissances catholiques du monde, la France occupe le premier rang, bien avant l'Italie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juin 1889.

La Bourse a débuté en faiblesse, mais le comptant attiré par les bas prix passe quelques ordres d'achat et les cours se relèvent; le 3 0/0 à 84.35; le 4 1/2 0/0 à 104.35.

Le Crédit Foncier s'est vigoureusement relevé à 1,302.50. Les obligations qui n'avaient pas été touchées par la baisse d'hier gardent leurs cours précédents.

La Société Générale est demandée à 453.75. La Banque d'Escompte est tenue à 540 et 512.50.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas sont fermes à 752.50. Les obligations des Chemins de fer de la province de Santa-Fé sont à 415, soit à environ 409 coupon au 1^{er} juillet détaché. Les capitalistes avisés profiteront de cette dépression qui ne peut être que momentanée pour mettre un excellent titre en portefeuille.

La Société de Dépôts et Comptes courants se négocie à 596.25.

Le Crédit Lyonnais reprend à 668.75. L'obligation des Immeubles de France est demandée à 373. Le remboursement à 4,000 fr. garantit aux acheteurs une prime de plus de 600 fr. et, par voie de conséquence, une plus-value croissante jusqu'à ce que le niveau de 4,000 fr. soit atteint.

Le Panama s'échange à 57.50. Le capital d'apport de la Galicia avait été si extraordinairement surfaît qu'il n'est pas surprenant de voir s'effondrer peu à peu les cours improvisés des actions. C'est la banque J. Machiels et F. Simon qui a lancé cette affaire. L'obligation des Chemins Economiques ferme à 377.50.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés	1.50 le litre.
Montpellier, 47 —	1.75 le litre.
Armagnac, 50 —	2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Gabrielle, c'est ce sentiment qui nourrit en nous le besoin de nous donner notre propre estime, et nous préserve de tout ce qui, à quelque degré que ce soit, pourrait nous amoindrir, nous abaisser vis-à-vis de nous-mêmes et de Dieu; c'est un sentiment salutaire, particulier aux grandes âmes, et ce sentiment avait puissamment aidé M^{lle} Liéber dans la lutte que longtemps elle avait livrée contre son cœur.

Chasser ce souvenir! Pendant une année entière, elle s'y était exercée, et une amertume involontaire mettait un triste sourire sur son visage lorsque revenait une reminiscence du passé? Comment oublier l'affection presque fraternelle que lui témoignait David? Comment oublier ce regard expressif, si plein d'ardeur, et cette voix au timbre harmonieux, douce et puissante à la fois, et ce beau talent, et la générosité de cette nature...? Puis, tout à coup, la victoire était venue, appelée par la prière, et violemment Gabrielle avait chassé le rêve.

— A quoi bon, pensait-elle, nous consumer en regrets inutiles; c'est malsain pour l'âme. Courbons plutôt notre volonté sous la volonté divine. Dieu est la sagesse, la sagesse infinie, et mille fois mieux que nous, il sait ce qui

l'étonnait. Pour toutes, il avait de la miséricorde.

— Enfants, pressons-nous, reprit Frantz; il est tard.

Tous trois s'agenouillèrent, puis ayant prié pour Etienne, pour les deux frères absents, l'un à Saint-Cyr, l'autre à l'École centrale, ils ajoutèrent, à l'intention de Broze, un Ave Maria. Et la prière, sans doute, s'envola vers le ciel implorante et triomphante; car, tandis que la famille assemblée recommandait à la Vierge Marie le pauvre artiste au désespoir, Broze, à cet instant même, sentait l'apaisement se faire en lui, et la vaillance lui revenir. Il regardait en face son devoir, et, de sa main encore tremblante, jetait dans les cendres le mortel narcotique.

La prière a de ces mystérieuses communications.

La nuit s'écoula pour David dans une insomnie complète; cependant il était moins malheureux. Il projetait un travail ardu, incessant; il y laisserait peut-être sa vie; mais s'il réussissait à solder tous les créanciers, quelle récompense, et il souriait à ce travail comme à l'unique consolateur. Il songeait aussi à l'adagio qui lui avait arraché des lar-

mes, de ces bonnes larmes qui avaient abattu ses nerfs. Que de gratitude il devait à Frantz, qui avait, de la plainte déchirante, bercé son désespoir... Mais Frantz était bon, Frantz lui avait toujours fait du bien à lui, l'ingrat!... Et bientôt sa résolution fut prise. Dès le lendemain, quand viendrait le soir, il sonnerait chez le vieil organiste, et tout simplement lui dirait ses regrets.

La journée qui suivit parut longue à Broze, interminable. Il essaya d'harmoniser un fragment de symphonie; mais en vain. Alors il s'accouda au balcon. Le jour baissait, jetant ses dernières lueurs sur les massifs du Luxembourg. Quelques rares passants longeaient la rue. De temps à autre, apparaissaient le collet brodé d'un élève de Vaugirard, ou deux religieuses en cornette, regagnant la rue du Bac.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 27 Juin 1889

3 0/0	84 25
3 0/0 amortissable	87 45
4 1/2	104 20

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu
AVEC GRAND VERGER
Située sur les bords de la Vienne,
route de Saumur à Chinon,
commune de Saint-Germain-
sur-Vienne.
S'adresser à M. VERRONNEAU-
COUTARD, domicilié dans ladite
commune. (395)

A Louer présentement

MAISON

Fraîchement réparée
Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée
de 16 pièces et servitudes, cour,
parterres.
S'adresser à côté, au n° 29.

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU Puits-Neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou en partie
UN VASTE JARDIN, parfaite-
ment en état, entouré de murs
garnis d'espaliers en plein rapport;
en outre, toutes les allées sont
bordées de cordons de pommiers;
une pompe se trouve dans le
jardin, situé avenue de la gare de
l'Etat, joignant la propriété de
M. Rosset.
S'adresser à M. ROSSET.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD
Le plus efficace et le plus agréable
des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharma-
cien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale,
27, rue de la Tonnelle. (408)

A CÉDER
Pour cause de décès
GRAND CAFÉ DE L'UNION
A Saumur, rue de la Comédie.

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE
S'adresser au bureau du journal.

MAISON L. VINSONNEAU

ON DEMANDE un voyageur;
position sérieuse, références exi-
gées. (561)

ON DEMANDE un cocher bien
conduire un cheval et connaissant
le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne
cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est
transférée rue Dacier, n° 49, en
face la Caisse d'Épargne.

UN GARÇON de 15 à 16 ans,
demande à soigner
des chevaux ou à faire des courses.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traite-
ment des maladies de l'estomac, du foie, de la ves-
sie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre:
Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans
le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux
Dames.—Salons de jeux, de conversation, etc.
Traitement direct au chemin de fer.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Bureau: Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

BAISSE DE PRIX

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
des
VOYAGES INTERNATIONAUX
Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 20 fr. } par jour
2^e classe... 14 fr. }
LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.
Pour renseignements et Bons de
séjour, s'adresser: 6, rue du
Temple, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à
des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre,
pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de
Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos
droits et à queue.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIE Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix
de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.
GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des pre-
mières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de
Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en
renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6		9 33	2 53	9 44	1 33
Château-du-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 6	7 36	1 13
Linières-Bouton	11 39			3 18	7 47	6 2
Vernantes	11 55			3 33	7 59	6 13
Blou	12 5			3 45	8 11	6 23
Vivv	12 15			3 55	8 20	6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 27		1 29	4 5	8 30	1 48
(départ)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 41			4 24	8 44	2 7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 51			4 36	8 54	2 11
(départ)				4 43	9 00	2 15
Nantilly (départ)		8 31	10 37		4 25	8 43
Chacé-Varrains		8 37	10 44		4 31	8 49
Brézé-Saint-Cyr		8 48	10 52		4 39	8 56
Montreuil-Bellay		9 2	11		4 59	9 8
Thouars		9 19	11 24		2 34	5 53
Niort			11 57		4 24	7 59
Saintes			3 58		6 28	11 5
Bordeaux					9 59	3 36

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			8 18		8 20	3
Saintes			7 15	10 20	11 39	6 26
Niort			9 32	12 32	2 5	5 30
Thouars		6 5	12 14	12 59	1 30	4 15
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			2 3	4 55
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 46	5 26
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			2 51	5 31
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45			3 2	5 42
(départ)		7 25	11 25		2 11	5 20
Nantilly (départ)		7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)		7 47	11 44	1 29	3 1	5 41
(départ)		7 57	11 54	1 37	3 5	5 45
Vivv		8 10	12 9		3 17	5 57
Blou		8 19	12 18		3 26	6 6
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 51	6 30
Noyant-Méon		8 59			4 4	6 42
Château-du-Loir		10 7	2 15		2 53	5 9
Chartres		2 50			5 51	9 37
Paris		6 25			8	11 35

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	
Chinon	9 4	12 50	7 14	10 36

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	12 38	4 31	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 53	12 53	
Noncour	7 41	10 48	2 27	
Loudun	8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38	
(départ)	6 53	9 29	4 25	9 30
le Vaudelay	7 4	9 40	4 46	5 40
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48
Martigné	6 1	8 26	11	1 13
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44
le Vaudelay	6 37	9 16	12 34	1 8 31
Montreuil (ar.)	6 46		12 48	1 8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15 9 14
Loudun	8 24		4 14	3 10 13
Moncour	8 55		6 8	3 29 10 48
Poitiers	10 33		10 40	5 12 16

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 45				6 10	8 40	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35	10 1
La Ménitrie	2 52	7 10	9 11	11 51	3 42	6 16		
Les Rosiers		7 49	9 17	11 59	3 52	6 25		
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32		
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39		
SAUMUR (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24	
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7 10	10 30	
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 45	5 1	7 29	10 50	
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 16	
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48	
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 1	5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Direct	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20	
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47	
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 12	3 49	6 43	10 7	
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19	
SAUMUR (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 6	10 32	
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	10 42	
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25		
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38	4 25	7 39		
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	4 32	7 48	11 13	
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 30	4 57	8 32	11 53	
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 39	12		

SAUMUR — LA FLÈCHE